



THE YUKON GAZETTE

Printed by Authority of the Queen's Printer

PARTS I AND II

LA GAZETTE DU YUKON

Imprimée sous l'autorité de l'Imprimeur de la Reine

PARTIES I ET II

PART I PARTIE I

CHANGE OF NAME NOTICES / AVIS DE CHANGEMENT DE NOMS

Pursuant to subsection 9(1) of the Change of Name Act the following change of legal name had been registered with the Registrar of Vital Statistics:

New Name: **Rh a Rosa Marie GIROUARD**
Previous Name: **Marie Rhea Rosa GIROUARD**

Dated at Whitehorse, Yukon, this 29 day of September, 2017

Pursuant to subsection 9(1) of the Change of Name Act the following change of legal name had been registered with the Registrar of Vital Statistics:

New Name: **Kaki Fiona WEN**
Previous Name: **Fiona Gakei HE**

Dated at Whitehorse, Yukon, this 29 day of September, 2017

APPOINTMENTS

FILED
O.I.C. 2017/151 21 September, 2017

CORONERS ACT

Pursuant to subsection 1(1) of the Coroners Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Kristine Bruneau is appointed as a coroner for Yukon.
2. Chelsea Larouche is appointed as a coroner for Yukon.
3. Daniel Robinson is appointed as a coroner for Yukon.
4. Katelynn (Kate) Trefry is appointed as a coroner for Yukon.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/152 21 September, 2017

CRIMINAL CODE (CANADA)

Pursuant to section 672.38 of the Criminal Code (Canada), the Commissioner in Executive Council orders

1. Jennifer Cunningham is appointed as a member of the Yukon Review Board, effective October 23, 2017, for a two-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

NOMINATIONS

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/151 21 septembre 2017

LOI SUR LES CORONERS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 1(1) de la Loi sur les coroners, décrète :

1. Kristine Bruneau est nommée coroner pour le Yukon.
2. Chelsea Larouche est nommée coroner pour le Yukon.
3. Daniel Robinson est nommé coroner pour le Yukon.
4. Katelynn (Kate) Trefry est nommée coroner pour le Yukon.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/152 21 septembre 2017

CODE CRIMINEL (CANADA)

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 672.38 du Code Criminel (Canada), décrète :

1. Jennifer Cunningham est nommée à titre de membre de la Commission d'examen du Yukon, à compter du 23 octobre 2017, pour un mandat de deux ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

FILED
O.I.C. 2017/153 21 September, 2017

HOSPITAL ACT

Pursuant to paragraph 5(1)(g) of the Hospital Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Jay Massie is appointed as a member of the Yukon Hospital Corporation board of trustees effective September 23, 2017, for a term ending March 20, 2018.
2. Brian Gillen is appointed as a member of the Yukon Hospital Corporation board of trustees effective March 1, 2018, for a term ending March 20, 2018.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/154 21 September, 2017

MOTOR VEHICLES ACT

Pursuant to subsection 24(1) of the Motor Vehicles Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Deanna Thick is appointed as a member of the Driver Control Board for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/155 21 September, 2017

NOTARIES ACT

Pursuant to section 15 of the Notaries Act, the Commissioner in Executive Council orders

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/153 21 septembre 2017

LOI SUR LES HÔPITAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 5(1)g) de la Loi sur les hôpitaux, décrète :

1. Jay Massie est nommé membre du conseil d'administration de la Régie des hôpitaux du Yukon, à compter du 23 septembre 2017, pour un mandat se terminant le 20 mars 2018.
2. Brian Gillen est nommé membre du conseil d'administration de la Régie des hôpitaux du Yukon, à compter du 1er mars 2018, pour un mandat se terminant le 20 mars 2018.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/154 21 septembre 2017

LOI SUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 24(1) de la Loi sur les véhicules automobiles, décrète :

1. Deanna Thick est nommée commissaire de la Commission de réglementation des conducteurs pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/155 21 septembre 2017

LOI SUR LES NOTAIRES

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 24(1) de la Loi sur les véhicules automobiles, décrète :

1. The following persons are each appointed as a notary public for the period during which they remain employed by the Government of Yukon in the position as specified in this Order:
 - Katherine Andrews (Social Worker, Health and Social Services)
 - John-Paul Austring (Social Worker, Health and Social Services)
 - Victor Boutillier (Social Worker, Health and Social Services)
 - Ashley Broughton (Social Worker, Health and Social Services)
 - Debra Jane English (Social Worker, Health and Social Services)
 - Ryan Gerolami (Social Worker, Health and Social Services)
 - Melissa Hiller (Finance and Program Administration Clerk, Health and Social Services)
 - Peggy Horton (Finance and Program Administration Clerk, Health and Social Services)
 - Peter Hua (Supervising Social Worker, Health and Social Services)
 - Debbora Janzen (Social Worker, Health and Social Services)
 - Steven Kormendy (Social Worker, Health and Social Services)
 - André Langlois (Social Worker, Health and Social Services)
 - Chelsea Michelle Larouche (Family Law Information Centre Administrator, Justice)
 - David Lee (Social Worker, Health and Social Services)
 - Michael Nadeau (Social Worker, Health and Social Services)
 - Sean Petersen (Finance and Program Administration Clerk, Health and Social Services)
 - Jasvinder Sandhu (Social Worker, Health and Social Services)
 - Belinda Shelton (Social Worker, Health and Social Services)
 - Tina Steiger (Finance and Program Administration Clerk, Health and Social Services)
 - Darlene Stinson (Social Worker, Health and Social Services)
 - Alec Young (Supervisor of Finance and Program Administration, Health and Social Services).

1. Les personnes suivantes sont nommées notaires pour la période pendant laquelle elles occupent, au sein du gouvernement du Yukon, les postes indiqués dans le présent décret :
 - Katherine Andrews (travailleuse sociale, Santé et Affaires sociales)
 - John-Paul Austring (travailleur social, Santé et Affaires sociales)
 - Victor Boutillier (travailleur social, Santé et Affaires sociales)
 - Ashley Broughton (travailleuse sociale, Santé et Affaires sociales)
 - Debra Jane English (travailleuse sociale, Santé et Affaires sociales)
 - Ryan Gerolami (travailleur social, Santé et Affaires sociales)
 - Melissa Hiller (préposée à l'administration des finances et des programmes, Santé et Affaires sociales)
 - Peggy Horton (préposée à l'administration des finances et des programmes, Santé et Affaires sociales)
 - Peter Hua (travailleur social superviseur, Santé et Affaires sociales)
 - Debbora Janzen (travailleuse sociale, Santé et Affaires sociales)
 - Steven Kormendy (travailleur social, Santé et Affaires sociales)
 - André Langlois (travailleur social, Santé et Affaires sociales)
 - Chelsea Michelle Larouche (administratrice au Centre d'information sur le droit de la famille, Justice)
 - David Lee (travailleur social, Santé et Affaires sociales)
 - Michael Nadeau (travailleur social, Santé et Affaires sociales)
 - Sean Petersen (préposé à l'administration des finances et des programmes, Santé et Affaires sociales)
 - Jasvinder Sandhu (travailleur social, Santé et Affaires sociales)
 - Belinda Shelton (travailleuse sociale, Santé et Affaires sociales)
 - Tina Steiger (préposée à l'administration des finances et des programmes, Santé et Affaires sociales)
 - Darlene Stinson (travailleuse sociale, Santé et Affaires sociales)
 - Alec Young (superviseur de l'administration des finances et des programmes, Santé et Affaires sociales).

2. The appointment of the following person as a notary public is revoked:
Valerie Benoit (OIC 2017/71).

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/156 21 September, 2017

PUBLIC GUARDIAN AND TRUSTEE ACT

Pursuant to subsection 2(1) of the Public Guardian and Trustee Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. The appointment of Lori Whitson as the Public Guardian and Trustee made by Order-in-Council 2007/200 is revoked.
2. Michele McDonnell is appointed as the Public Guardian and Trustee.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/157 21 September, 2017

SUPREME COURT ACT

Pursuant to section 8 of the Supreme Court Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Sara Johnstone is appointed as a deputy clerk of the Court.
2. Louise Clancy is appointed as a deputy clerk of the Court for a term ending March 31, 2018.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

2. La nomination de la personne suivante à titre de notaire est révoquée :
Valerie Benoit (Décret 2017/71).

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/156 21 septembre 2017

LOI SUR LE TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 2(1) de la Loi sur le tuteur et curateur public, décrète :

1. La nomination de Lori Whitson, à titre de tutrice et curatrice publique, effectuée par le Décret 2007/200, est révoquée.
2. Michele McDonnell est nommée tutrice et curatrice publique.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/157 21 septembre 2017

LOI SUR LA COUR SUPRÊME

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 8 de la Loi sur la Cour suprême, décrète :

1. Sara Johnstone est nommée greffière adjointe de la Cour.
2. Louise Clancy est nommée greffière adjointe de la Cour pour un mandat se terminant le 31 mars 2018.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

FILED
O.I.C. 2017/158 21 September, 2017

SUPREME COURT ACT

Pursuant to section 8 of the Supreme Court Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Michael Sanderson is appointed as a deputy sheriff for a term ending March 31, 2018.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/159 21 September, 2017

WATERS ACT

Pursuant to subsection 8(1) and paragraph 8(2)(b) of the Waters Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Piers McDonald is appointed as a member of the Yukon Water Board for a term ending December 10, 2018.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/160 21 September, 2017

WATERS ACT

Pursuant to subsection 8(1) and paragraph 8(2)(a) of the Waters Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Paul Sullivan is appointed as a member of the Yukon Water Board for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/158 21 septembre 2017

LOI SUR LA COUR SUPRÊME

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 8 de la Loi sur la Cour suprême, décrète :

1. Michael Sanderson est nommé shérif adjoint pour un mandat se terminant le 31 mars 2018.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/159 21 septembre 2017

LOI SUR LES EAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 8(1) et à l'alinéa 8(2)(b) de la Loi sur les eaux, décrète :

1. Piers McDonald est nommé membre de l'Office des eaux du Yukon pour un mandat se terminant le 10 décembre 2018.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/160 21 septembre 2017

LOI SUR LES EAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 8(1) et à l'alinéa 8(2)(a) de la Loi sur les eaux, décrète :

1. Paul Sullivan est nommé membre de l'Office des eaux du Yukon pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

FILED
O.I.C. 2017/161 21 September, 2017

**YUKON ADVISORY COUNCIL ON
WOMEN'S ISSUES ACT**

Pursuant to subsection 5(1) of the Yukon Advisory Council on Women's Issues Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Judith Hartling is appointed as a member of the Yukon Advisory Council on Women's Issues for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 21 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/162 28 September, 2017

ARCHIVES ACT

Pursuant to section 2 of the Archives Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. David Schlosser is appointed as the archivist.
2. The appointment of Ian Burnett as the archivist made by Order-in-Council 2016/177 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

FILED
O.I.C. 2017/163 28 September, 2017

PUBLIC SERVICE ACT

Pursuant to section 10 of the Public Service Act, the Commissioner in Executive Council orders

ROBERT PAUL McCONNELL

is appointed Acting Deputy Head responsible for the Department of Highways and Public Works, effective October 1, 2017, to hold office during pleasure, for a term ending December 6, 2017.

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/161 21 septembre 2017

**LOI SUR LE CONSEIL CONSULTATIF SUR
LES QUESTIONS TOUCHANT LES
INTÉRÊTS DE LA FEMME**

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le Conseil consultatif sur les questions touchant les intérêts de la femme, décrète :

1. Judith Hartling est nommée membre du Conseil consultatif sur les questions touchant les intérêts de la femme pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 21 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/162 28 septembre 2017

LOI SUR LES ARCHIVES

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 2 de la Loi sur les archives, décrète ce qui suit :

1. David Schlosser est nommé à titre d'archiviste.
2. La nomination de Ian Burnett à titre d'archiviste, effectuée par le Décret 2016/177, est révoquée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2017/163 28 septembre 2017

LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 10 de la Loi sur la fonction publique, décrète :

ROBERT PAUL McCONNELL

est nommé administrateur général par intérim responsable du ministère de la Voirie et des Travaux publics, à titre amovible, à compter du 1er octobre 2017, pour un mandat se terminant le 6 décembre 2017.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

MINISTERIAL ORDERS

FILED

M.O. 2017/40 1 September, 2017

SOCIAL ASSISTANCE ACT

Pursuant to subsection 9(1) of the Social Assistance Act, the Minister of Health and Social Services orders

1. Michael Simpson is appointed as a member of the Social Assistance Review Committee for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 31 day of August, 2017.

This notice was published in the Whitehorse Star on September 29, 2017.

FILED

M.O. 2017/42 8 September, 2017

SOCIAL ASSISTANCE ACT

Pursuant to subsections 9(1) and 9.1(1) of the Social Assistance Act, the Minister of Health and Social Services orders

1. Sandra Journeaux Henderson is appointed as a member and chair of the Social Assistance Review Committee for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 6 day of September, 2017.

This notice was published in the Whitehorse Star on September 29, 2017.

FILED

M.O. 2017/43 26 September, 2017

TERRITORIAL COURT ACT

Pursuant to paragraph 57(1)(b) of the Territorial Court Act, the Minister of Justice orders

1. The appointment of Ruth Lawrence as a justice exercising administrative functions made by Ministerial Order 2012/05 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon this 25 day of September, 2017.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2017/40 1 septembre 2017

LOI SUR L'ASSISTANCE SOCIALE

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, conformément au paragraphe 9(1) de la Loi sur l'assistance sociale, décrète :

1. Michael Simpson est nommé membre du Comité de révision de l'assistance sociale, pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 31 août 2017.

Cet avis a aussi été publié dans le Whitehorse Star du 29 septembre 2017.

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2017/42 8 septembre 2017

LOI SUR L'ASSISTANCE SOCIALE

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, conformément aux paragraphes 9(1) et 9.1(1) de la Loi sur l'assistance sociale, décrète :

1. Sandra Journeaux Henderson est nommée membre et présidente du Comité de révision de l'assistance sociale, pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 6 septembre 2017.

Cet avis a aussi été publié dans le Whitehorse Star du 29 septembre 2017.

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2017/43 26 septembre 2017

LOI SUR LA COUR TERRITORIALE

Le ministre de la Justice, conformément au paragraphe 57(1) de la Loi sur la Cour territoriale, arrête :

1. La nomination de Ruth Lawrence, à titre de juge de paix pour l'exercice de fonctions administratives, effectuée par l'Arrêté ministériel 2012/05, est révoquée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 25 septembre 2017.

PART II

REGULATIONS

PARTIE II

RÈGLEMENTS

FILED

O.I.C. 2017/164 28 September, 2017

LANDS ACT and TERRITORIAL LANDS (YUKON) ACT

Pursuant to subsection 7(1) of the Lands Act and paragraphs 21(a) and (d) of the Territorial Lands (Yukon) Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. In section 2 of Order-in-Council 2013/56, the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".
2. In section 2 of the Order Respecting the Withdrawal from Disposal of Certain Lands in Yukon (Liard First Nation), the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

FILED

O.I.C. 2017/165 28 September, 2017

LANDS ACT and TERRITORIAL LANDS (YUKON) ACT

Pursuant to subsection 7(1) of the Lands Act and paragraphs 21(a) and (d) of the Territorial Lands (Yukon) Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. In section 2 of Order-in-Council 2013/57, the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".
2. In section 2 of the Order Respecting the Withdrawal from Disposal of Certain Lands in Yukon (Ross River Dena Council), the expression "September 30 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2017/164 28 septembre 2017

LOI SUR LES TERRES et LOI DU YUKON SUR LES TERRES TERRITORIALES

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 7(1) de la Loi sur les terres et aux alinéas 21a) et d) de la Loi du Yukon sur les terres territoriales, décrète:

1. L'article 2 du Décret 2013/56 est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».
2. L'article 2 du Décret déclarant inaliénables certaines terres du Yukon (Première nation de Liard) est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2017/165 28 septembre 2017

LOI SUR LES TERRES et LOI DU YUKON SUR LES TERRES TERRITORIALES

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 7(1) de la Loi sur les terres et aux alinéas 21a) et d) de la Loi du Yukon sur les terres territoriales, décrète :

1. L'article 2 du Décret 2013/57 est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».
2. L'article 2 du Décret déclarant inaliénables certaines terres du Yukon (Conseil Dena de Ross River) est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

FILED

O.I.C. 2017/166 28 September, 2017

**LANDS ACT and TERRITORIAL LANDS
(YUKON) ACT**

Pursuant to subsection 7(1) of the Lands Act and paragraphs 21(a) and (d) of the Territorial Lands (Yukon) Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. The Order Respecting the Withdrawal from Disposal of Certain Lands in Yukon (White River First Nation) is amended as follows:
 - (a) In section 2
 - (i) paragraph (a) is replaced with the following:
 - (a) if the tract of land is described in paragraph (a), (b), (c), (d) or (f) of Schedule A, the end of January 30, 2018;
 - (ii) the following paragraph is added immediately after paragraph (a):
 - (a.01) if the tract of land is described in paragraph (e) of Schedule A, the end of September 30, 2017; or
 - (b) In Schedule A, the expression "until the end of September 30, 2017" is repealed.

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

FILED

O.I.C. 2017/167 28 September, 2017

**LEGISLATIVE ASSEMBLY RETIREMENT
ALLOWANCES ACT, 2007**

Pursuant to section 23 of the Legislative Assembly Retirement Allowances Act, 2007, the Commissioner in Executive Council orders

1. The attached Calculation of Actuarial Equivalent Regulation is made.

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2017/166 28 septembre 2017

**LOI SUR LES TERRES et LOI DU YUKON
SUR LES TERRES TERRITORIALES**

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 7(1) de la Loi sur les terres et aux alinéas 21a) et d) de la Loi du Yukon sur les terres territoriales, décrète :

1. Le Décret déclarant inaliénables certaines terres du Yukon (Première nation de White River) est modifié comme suit :
 - a) à l'article 2,
 - (i) l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :
 - a) jusqu'à la fin de la journée du 30 janvier 2018, si elle est décrite aux alinéas a), b), c), d) et f) de l'annexe A;
 - (ii) l'alinéa suivant est ajouté immédiatement après l'alinéa a) :
 - a.01) jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017, si elle est décrite à l'alinéa e) de l'annexe A;
 - b) à l'annexe A, l'expression « jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017 » est abrogée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2017/167 28 septembre 2017

**LOI DE 2007 SUR LES ALLOCATIONS DE
RETRAITE DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE**

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 23 de la Loi de 2007 sur les allocations de retraite des députés de l'Assemblée législative, décrète :

1. Est établi le Règlement sur le calcul de l'équivalent actuariel paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

FILED

O.I.C. 2017/168 28 September, 2017

PLACER MINING ACT and QUARTZ MINING ACT

Pursuant to section 98 of the Placer Mining Act and section 15 of the Quartz Mining Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. In section 2 of Order-in-Council 2013/59, the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".
2. In section 3 of the Order Prohibiting Entry on Certain Lands in Yukon (Liard First Nation), the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

FILED

O.I.C. 2017/169 28 September, 2017

PLACER MINING ACT and QUARTZ MINING ACT

Pursuant to section 98 of the Placer Mining Act and section 15 of the Quartz Mining Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. In section 2 of Order-in-Council 2013/60, the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".
2. In section 3 of the Order Prohibiting Entry on Certain Lands in Yukon (Ross River Dena Council), the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2017/168 28 septembre 2017

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR et LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or et à l'article 15 de la Loi sur l'extraction du quartz, décrète:

1. L'article 2 du Décret 2013/59 est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».
2. L'article 3 du Décret interdisant l'accès à certaines terres du Yukon (Première nation de Liard) est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2017/169 28 septembre 2017

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR et LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or et à l'article 15 de la Loi sur l'extraction du quartz, décrète :

1. L'article 2 du Décret 2013/60 est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».
2. L'article 3 du Décret interdisant l'accès à certaines terres du Yukon (Conseil Dena de Ross River) est modifié en remplaçant l'expression « du 30 septembre 2017 » par l'expression « du 15 juillet 2018 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

FILED

O.I.C. 2017/170 28 September, 2017

PLACER MINING ACT and QUARTZ MINING ACT

Pursuant to section 98 of the Placer Mining Act and section 15 of the Quartz Mining Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. The Order Prohibiting Entry on Certain Lands in Yukon (White River First Nation) is amended as follows:
 - (a) in the definition "Order expiry date" in section 2
 - (i) paragraph (a) is replaced with the following:
 - (a) if the designated parcel is set out in paragraph (a), (b), (c), (d) or (f) of Schedule A, the end of January 30, 2018;
 - (ii) the following paragraph is added immediately after paragraph (a):
 - (a.01) if the designated parcel is set out in paragraph (e) of Schedule A, the end of September 30, 2017; and
 - (b) in Schedule A, the expression "until the end of September 30, 2017" is repealed.

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2017/170 28 septembre 2017

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR et LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or et à l'article 15 de la Loi sur l'extraction du quartz, décrète :

1. Le Décret interdisant l'accès à certaines terres du Yukon (Première nation de White River) est modifié comme suit :
 - a) à la définition « date d'expiration du décret » de l'article 2,
 - (i) l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :
 - a) jusqu'à la fin de la journée du 30 janvier 2018, si elle est décrite aux alinéas a), b), c), d) et f) de l'annexe A;
 - (ii) l'alinéa suivant est ajouté immédiatement après l'alinéa a) :
 - a.01) jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017, si elle est décrite à l'alinéa e) de l'annexe A;
 - b) à l'annexe A, l'expression « jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017 » est abrogée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

MINISTERIAL ORDERS**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

FILED

M.O. 2017/41 7 September, 2017

AREA DEVELOPMENT ACT

Pursuant to section 3 of the Area Development Act and the Ministerial Rezoning Regulation, the Minister of Energy, Mines and Resources orders

1. In this Order
"Regulation" means the Carcross Development Area Regulation; « règlement »
"subject lot" means lot 1196, Quad 105D/2, Plan 2011-0035 LTO. « lot visé »
2. The subject lot is rezoned from Highway Commercial (C-3) to Country Residential (RC-2) as shown in the Schedule attached to this Order.
3. Despite paragraph 31(1)(c) of the Regulation, a residential building on the subject lot may have a living area of less than 576 square feet.
4. Despite paragraph 32.2(2)(g) of the Regulation, the minimum lot size for the subject lot is 1.12 hectares.
5. Despite subsection 42(3) of the Regulation, an accessory building may be built on the subject lot so that its front wall is closer to the street line than the front or side wall of the main building.
6. Despite subsection 42(6) of the Regulation, an accessory building on the subject lot need not be sited behind the principal building.
7. The revision of the map included in Schedule B of the Regulation to include the effects of section 2 of this Order is authorized.

Dated at Whitehorse, Yukon this 5 day of September, 2017.

This notice was published in the Whitehorse Star on September 29, 2017.

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2017/41 7 septembre 2017

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Conformément à l'article 3 de la Loi sur l'aménagement régional et au Règlement portant sur le rezonage par voie ministérielle, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ordonne :

1. Les définitions suivantes s'appliquent au présent arrêté.
« lot visé » Le lot 1196, quadrilatère 105D/2, plan 2011-0035 BTBF. "subject lot"
« règlement » Le Règlement sur la région d'aménagement de Carcross. "Regulation"
2. Le lot visé est rezoné de Commercial routier (C-3) à Résidentiel de campagne (RC-2), tel qu'indiqué à l'annexe jointe au présent arrêté.
3. Malgré l'alinéa 31(1)(c) du règlement, un bâtiment résidentiel sur le lot visé peut avoir une surface habitable inférieure à 576 pieds carrés.
4. Malgré l'alinéa 32.2(2)(g) du règlement, le lot visé doit avoir une superficie d'au moins 1,12 hectares.
5. Malgré le paragraphe 42(3) du règlement, la façade d'une dépendance située sur le lot visé peut être plus près de la rue que la façade ou le mur latéral du bâtiment principal.
6. Malgré le paragraphe 42(6) du règlement, une dépendance située sur le lot visé n'a pas à se trouver derrière le bâtiment principal.
7. Il est autorisé à ce que la révision de la carte qui figure à l'annexe B du règlement reflète les changements apportés par l'article 2 du présent arrêté.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 5 septembre 2017.

Cet avis a aussi été publié dans le Whitehorse Star du 29 septembre 2017.

FILED
M.O. 2017/44 29 September, 2017

OIL AND GAS ACT

Pursuant to paragraph 17(1)(b) of the Oil and Gas Act, the Minister of Energy, Mines and Resources orders

1. In section 2 of Ministerial Order 2013/04, the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".
2. In section 2 of the Withdrawal from Disposal of Certain Yukon Oil and Gas Lands (Liard First Nation) Order, the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

FILED
M.O. 2017/45 29 September, 2017

OIL AND GAS ACT

Pursuant to paragraph 17(1)(b) of the Oil and Gas Act, the Minister of Energy, Mines and Resources orders

1. In section 2 of Ministerial Order 2013/05, the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".
2. In section 2 of the Withdrawal from Disposal of Certain Yukon Oil and Gas Lands (Ross River Dena Council) Order, the expression "September 30, 2017" is replaced with the expression "July 15, 2018".

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

DÉPOSÉ
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2017/44 29 septembre 2017

LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, conformément au paragraphe 17(1) de la Loi sur le pétrole et le gaz, arrête :

1. L'article 2 de l'Arrêté ministériel 2013/04 est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».
2. L'article 2 de l'Arrêté déclarant inaliénables des terres pétrolifères et gazières du Yukon (Première nation de Liard) est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

DÉPOSÉ
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2017/45 29 septembre 2017

LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, conformément au paragraphe 17(1) de la Loi sur le pétrole et le gaz, arrête :

1. L'article 2 de l'Arrêté ministériel 2013/05 est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».
2. L'article 2 de l'Arrêté déclarant inaliénables des terres pétrolifères et gazières du Yukon (Conseil Dena de Ross River) est modifié en remplaçant l'expression « 30 septembre 2017 » par l'expression « 15 juillet 2018 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

FILED

M.O. 2017/46 29 September, 2017

OIL AND GAS ACT

Pursuant to paragraph 17(1)(b) of the Oil and Gas Act, the Minister of Energy, Mines and Resources orders

1. The Withdrawal from Disposal of Certain Yukon Oil and Gas Lands (White River First Nation) Order is amended as follows:
 - (a) in section 2
 - (i) paragraph (a) is replaced with the following:
 - (a) in the case of each tract of land described in paragraphs (a), (b), (c), (d) and (f) of Schedule A, the end of January 30, 2018;
 - (ii) the following paragraph is added immediately after paragraph (a):
 - (a.01) in the case of the tract of land described in paragraph (e) of Schedule A, the end of September 30, 2017; and
 - (b) in Schedule A, the expression "to the end of September 30, 2017" is repealed.

Dated at Whitehorse, Yukon this 28 day of September, 2017.

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2017/46 29 septembre 2017

LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, conformément au paragraphe 17(1) de la Loi sur le pétrole et le gaz, arrête :

1. L'Arrêté déclarant inaliénables des terres pétrolifères et gazières du Yukon (Première nation de White River) est modifié comme suit :
 - a) à l'article 2,
 - (i) l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :
 - a) jusqu'à la fin de la journée du 30 janvier 2018, si elles sont décrites aux alinéas a), b), c), d) et f) de l'annexe A;
 - (ii) l'alinéa suivant est ajouté immédiatement après l'alinéa a) :
 - a.01) jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017, si elles sont décrites à l'alinéa e) de l'annexe A;
 - b) à l'annexe A, l'expression « jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017 » est abrogée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 28 septembre 2017.

The Yukon Gazette is published on the 15th day of each month. All notices intended for publication must reach the office of the Queen's Printer not later than 12 noon on the second working day of that month. The cost to the public for publishing any notice is \$20.00 plus GST, and must be paid in advance. Subscription rates are as follows:

Annual subscription to Parts I and II,
excluding index \$65.00
Single issues, Parts I and II \$6.00
Consolidating annual index
to the 31st day of July \$12.00

(Add 5% GST to all rates)

In Part I, Corporate certificates and notices are published in the Yukon Gazette in the language in which they are issued.

La Gazette du Yukon est publiée le 15^{ème} jour de chaque mois. Tous les avis destinés à être publiés doivent parvenir au bureau de l'Imprimeur de la Reine avant midi chaque deuxième jour ouvrable du mois. Le coût de publication d'un avis est 20,000\$ (TPS en sus) et doit être payé à l'avance. Les prix pour un abonnement sont les suivants:

L'abonnement annuel aux Parties I et II,
excluant l'index 65,00\$
Un fascicule, Parties I et II 6,00\$
Index annuel compilé
au 31 juillet 12,00\$

(Veuillez ajouter 5% de TPS à tous les prix)

Les certificats et les avis concernant les sociétés diffusés dans la Partie I de la Gazette du Yukon sont publiés dans la langue d'origine de ces textes.

ISSN 0715-2213

